

Réunion du 3 janvier 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Armand JUNG, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Jean MATHIA

Absent(s) : Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Denis LIEB

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude HALLER

**N° CP/2011/3 - Prestations diverses et allocations enfants - 4251  
Indemnisation d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, autorise le versement à trois jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance des indemnités qui leur sont dues au titre de dommages et intérêts de préjudices subis, à savoir :

- une indemnité d'un montant de 2 500 € à Noah AMMERICH, né le 7 février 2002
- une indemnité d'un montant de 3 050 € à Benoît RIEFFEL, né le 21 avril 1994
- une indemnité d'un montant de 7 500 € à David SCHALLWIG, né le 31 juillet 1992.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110103-53081-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 12/01/11